Image not found or type unknown

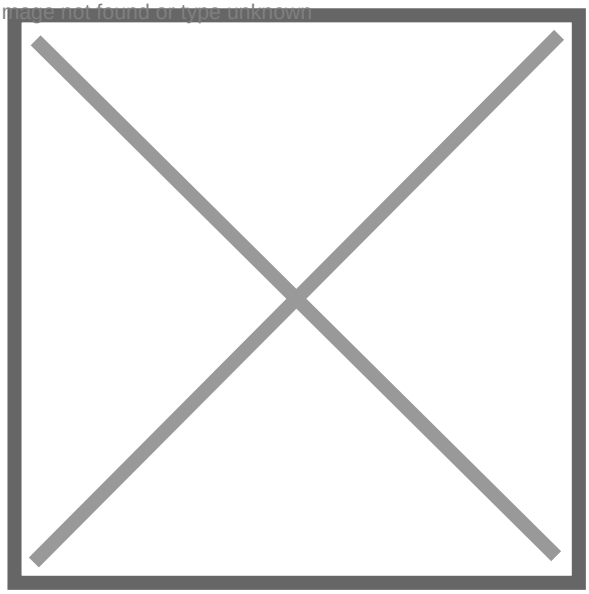

Réclamation d'une dette par MCS associés

Par **loup73**, le **18/06/2018** à **12:41**

Bonjour,

Voilà, j'ai effectuer un prêt de 4600 euros en 2002, je n'ai pas honoré ce prêt, un jugement à eu lieu en 2005, donc je n'ai pas la copie et aucuns documents qui concerne cette affaire...j'ai déménagé pourtant en 2005..

voici le courrier que j'ai reçut venant de MCS groupe.., lettre reçu le 02/05/2018.

Monsieur,

Dans le cadre des engagements que vous avez contractés auprès de la banque .... , nous souhaitons par le présente lettre , porter à votre connaissance , les éléments d'informations suivants conformément à l'article 1324 du code civile.

La banque .... a cédé un portefeuille de créances à la société MCS et Associés par actes sous seing privé en date du 22/05/2013, déposé au rang des minutes de Maître ....., notaire ..... Tournon sur Rhone.

Par conséquent, la société MCS et Associés, devient votre interlocuteur unique et, à cet effet, nous vous demandons de bien vouloir lui adresser dès à présent , tous vos règlements par tous les moyens à votre convenance..

Dans le cadre d'un virement, le RIB du compte a créditer ouvert dans les

livres de la ... . Est le suivant :

rib
iban
bic

Si vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer un payement , veuillez par ailleurs prendre contact avec nos services afin d'étudier ensemble, au regard de votre situation , une solution de règlement amiable .

A cet effet la société MCS et Associés se tient à votre entière disposition au .. .. , pour tout renseignements complémentaires et toutes correspondances pourront etre adressées à : MCS et Associés ..... cedex20.

voilà donc ce fameux courrier, sans aucun montant de la sommes due, de date de jugement...
16 ans après avoir contracté ce prêt ????
j'ai donc contacter cette société, la dette a carrément doublé..., de 4600 euros je passe à 9400 euros ...
suis je tenu de réglé cette dette ???
n'y a t'il pas prescription,..
je n'ai aucune copie de ce jugement...aucune date du premier impayé..
MCS et associès ,devais m'envoyer un mail, pour que je leur fournisse certains documents sur ma situation actuelle, enfin c'est eux qui le désiraient....j'attends encore ce mail...

Un huissier est venu chez moi le 12 juin 2018 avec un document , oui il y à 5 jours !!...que j'ai jeter sans lire...

donc que dois je faire...étant au rsa , avec une RQTH, c'est vraiment angoissant tout ceci..

merci d'avance de votre aide.
wolf73

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés